



# CHAMPFLEURY BULLETIN MUNICIPAL

N° 1 - JUIN 1989

Champfleury *Vu*

E. 12

Le présent cahier servant  
à contenir les plaintes et doléances des habitants  
de Champfleury, conformément à la Lettre  
du Roy du Vingt quatre Janvier 1739 a été  
collé par première et dernière page et paraphé  
par nous Pierre Marie Lieutenant en la justice  
dudit Champfleury. Pierre Marie

Ce jour d'huys huit Mars  
mil sept cent quatre vingt neuf nous soussignés  
habitants de Champfleury convoqués  
généralement et au son de la cloche à l'issue de la  
Messe de paroisse par le Juidic' Municipal  
au lieu ordinaire et en la manière accoutumée à l'effet  
d'entendre le recit de la Lettre du Roy du  
Règlement y joint; et de l'ordonnance du grand Bailly

**AU SOMMAIRE DE CE NUMERO**

=====

- 1 - Le mot de Monsieur le Maire.
- 2 - Décision de l'ancien et du nouveau Conseil Municipal.
- 3 - Les commissions municipales.
- 4 - Informations municipales.
- 5 - Présentation du budget communal.
- 6 - Commission des voies et bâtiments.
- 7 - La propreté du village, l'affaire de tous.
- 8 - Fêtes et animations du village.
- 9 - La page de l'école.
- 10 - Champfleury rend hommage à Monsieur Antoine Griffon.
- 11 - Notre histoire : il y a 200 ans, 16 citoyens signent le Cahier de Doléances de Champfleury.
- 12 - A propos du baptême prochain de la place du village.
- 13 - La page des Associations : A.S.L. - C.B.C.
- 14 - Citoyens, à vos plumes.

## LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE

C'est avec un réel plaisir que j'écris les premières lignes du bulletin municipal et ceci pour deux raisons essentielles :

Tout d'abord ce document est une étape dans l'effort d'information que nous entreprenons ; bien que de forme différente, et cela doit être ainsi, il complète les affichages qui sont, et continueront d'être pratiqués tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la mairie.

Ensuite, le bulletin municipal constitue une relance de Champfleury Informations dont une précédente équipe du Conseil Municipal avait eu l'initiative.

Nos objectifs, au travers de cette publication, peuvent s'exprimer comme suit :

- apporter une information plus détaillée des activités du Conseil Municipal.
- contribuer à la promotion de l'animation du village.

Dans cet esprit, ses pages sont ouvertes à toutes les associations agréées qui développent une ou plusieurs activités à caractère sportif, culturel ou de loisir. Elles ont là une possibilité de faire connaître leurs programmes et de diffuser leurs comptes rendus d'activités.

Je voudrais également vous dire quelques mots à propos de notre organisation et du fonctionnement quotidien. Dans un souci de recherche d'efficacité, nous avons décidé de créer, à côté de celles qui sont obligatoires (révision des listes électorales par exemple) trois commissions : équipement, animation, budget.

Chacune d'elles, placée sous la responsabilité directe d'un adjoint, a un champ de compétence très large et a pu se structurer par activité, ouvrant ainsi à tous ses membres une possibilité de participation active.

Le rôle des commissions consiste à émettre, recueillir, centraliser les idées, étudier les propositions, préparer les dossiers qui seront examinés en séance plénière par le Conseil Municipal pour décision, et appelle le plus souvent l'implication de ses membres dans la mise en oeuvre et le suivi.

Au plan du fonctionnement quotidien, il m'est vite apparu, sauf contredit de votre part, que l'organisation actuelle donnait satisfaction. En conséquence les permanences du secrétariat de mairie seront maintenues les mardi de 16 h à 18 h 45 et vendredi de 14 à 16 heures. Elles doivent permettre à chacun d'effectuer ses démarches à la mairie où Madame PIGNOLET vous réserve le meilleur accueil et traite vos dossiers avec la grande compétence et le dévouement qui la caractérisent.

En ce qui me concerne, je suis toujours à la disposition de tous les habitants et de chacun d'entre vous, ceci plus particulièrement tous les mardis à la Mairie de 18 h 45 à 19 h 45.

Au moment où les médias nous permettent, d'être informés en temps réel des événements graves qui se déroulent en Chine ou, de suivre en direct telle ou telle finale sportive, nous mettons en oeuvre, modestement, le support de communication qui nous entretiendra de ce qui se passe dans notre village. Je fais appel à votre indulgence si vous y détectez quelques imperfections... Faire un journal, car il s'agit bien de cela, n'est pas chose aisée; je crois que le choix de deux numéros par an est suffisamment ambitieux.

Je remercie les personnes qui ont contribué à ce premier numéro et auront la volonté de pérenniser le bulletin municipal. Enfin, j'adresse mes plus vifs remerciements à toutes celles et à tous ceux qui souhaiteraient nous rejoindre pour participer à la réalisation des numéros suivants.

## TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

Le 16 janvier 1989 le Conseil étudie le projet de Lotissement commercial de la Société SODICHAMP. La ville de Reims et sa région commencent la révision du Schéma Directeur d'Urbanisme et il serait opportun de mettre le plan d'occupation des sols de Champfleury en route en même temps. Les lois nationales qui réglementent la construction sont mal adaptées aux petites communes. Chaque demande de permis de construire pose des problèmes qui sont insolubles légalement car Champfleury est une des rares communes qui n'ont pas encore de plan d'urbanisme. Le Conseil décide de commencer l'élaboration du P.O.S. : Les projets de zonage seront soumis à la consultation des habitants et aucun propriétaire ne sera contraint de réaliser ce qu'il ne voudrait pas. Par contre, toute construction envisagée sera soumise à des règles définies à l'avance.

Le 28 février, le Conseil décide de mettre les entreprises en concurrence pour l'aménagement de la route de Champfleury à Trois Puits en élargissant à 5 mètres. Travaux estimés à 409.000 francs subventionnés par le département à 48%. Après le délai et l'ouverture des plis, l'entreprise Jean Lefèvre sera retenue la meilleure sur quinze entreprises.

Le 17 mars, après l'élection du Maire et des Adjointes, le nouveau Conseil a désigné ses représentants auprès des divers syndicats :

- Syndicat d'études et programmation de la région de Reims :  
MM. PIOCHE Georges et BOUCTON Michel.
- Syndicat intercommunal pour le C.E.G. :  
Mme AZEMA Marie-Nicole, M. HABETS Alexandre,  
suppléant : M. BOUGY Gilbert.
- SIVOM de Verzy (pour ramassage des ordures ménagères) :  
Mme MUIRON Blandine, M. BOUGY Gilbert.
- Syndicat d'eau de Champfleury :  
MM. POIX Gérard, BOUGY Gilbert et GRIFFON Daniel.
- Syndicat d'électricité de la Marne :  
M. KOZYCKI Jean.

Le 25 avril, (après les élections municipales) le nouveau Conseil décide un léger élargissement du chemin de Trois Puits : 1°- échange pour 146 mètres carrés avec Madame BOUGY Suzanne épouse MARTINET pour améliorer le virage. 2°- acquisition de 97 mètres carrés aux héritiers BOUCTON Ernest afin de pouvoir conserver les deux marronniers en bordure de la chaussée. La compréhension des personnes intéressées a permis de réaliser ces travaux dans les meilleures conditions.

Le 9 mai, le Conseil fixe les nouveaux tarifs de location de la Salle des Fêtes : pour les habitants de Champfleury : cautionnement : 350 francs,  
location : 350 francs.  
Pour les habitants des villages environnants : Montbré, Trois-Puits, Villers aux Noeuds : cautionnement : 350 francs,  
location : 600 francs.  
Responsable de la location : Madame MUIRON Blandine, 19 Grande Rue -Champfleury.

Antoine GRIFFON.

COMMISSIONS COMMUNALES  
=====

1- COMMISSION EQUIPEMENT :

Vice-Président et rapporteur : M. Georges PIOCHE.

Mme Blandine MUIRON, MM. Bernard DIOT, Michel BOUCTON, Gilbert BOUGY.

P.O.S. : MM. Georges PIOCHE, Michel BOUCTON, Bernard DIOT, Jean KOZYCKI.

2- COMMISSION DU BUDGET :

Vice-Président et rapporteur : M. Georges PIOCHE.

Mme Blandine MUIRON, MM. Michel BOUCTON, Bernard DIOT, Daniel GRIFFON.

3- COMMISSION ANIMATION :

Vice-Président : M. Michel BOUCTON.

Rapporteur : M. Alexandre HABETS.

Mme Marie-Nicole AZEMA, Blandine MUIRON, MM. Patrick BOUGY,  
Bernard DIOT, Antoine GRIFFON, Daniel GRIFFON, Jean KOZYCKI.

3.1.- Centre communal d'action sociale :

Mme Marie-Nicole AZEMA, MM. Bernard DIOT, Daniel GRIFFON,  
Alexandre HABETS, MMe Eliane BERTRAND, Françoise BOUCTON,  
Ginette BOUGY, Françoise CUPERLY, Thérèse POIX.

3.2.- Association Sports et Loisirs :

Mme Marie-Nicole AZEMA, MM. Patrick BOUGY, Alexandre HABETS.

3.2.1.- Village fleuri :

M. Jean KOZYCKI.

3.3. et 3.4.- Ecole - Bulletin municipal :

Mme Marie-Nicole AZEMA, MM. Antoine GRIFFON, Alexandre HABETS.

3.5.- Responsable de la Salle des Fêtes :

Mme Blandine MUIRON.



## LE BUDGET COMMUNAL

Le budget communal est un acte de prévision de l'ensemble des actions municipales qui seront entreprises ; il constitue un programme financier répercutant l'ensemble des recettes à encaisser et l'ensemble des dépenses à effectuer sur une année.

Les recettes sont constituées pour l'essentiel par des dotations de l'Etat, des subventions et par les produits des "fameux impôts locaux" (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, taxe professionnelle). Cette année, le Conseil a décidé de réduire la taxe d'habitation.

Les dépenses effectuées sont réparties en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

La commission du budget et le conseil municipal ont été attentifs

- à réduire le plus possible les dépenses de fonctionnement,
- à ne pas augmenter la part communale des impôts locaux,
- à ne pas avoir recours pour cette année à l'emprunt,
- à investir pour le bien-être des habitants.

La situation financière de la commune devrait pour l'avenir permettre au conseil de prévoir un développement harmonieux des réalisations communales.

-----

## COMMISSION DES VOIES ET BATIMENTS

Cette commission a établi un état détaillé des voies et bâtiments de la commune et essayé de programmer un plan d'entretien des voies et bâtiments.

Cette année, après avoir réalisé la réfection et l'élargissement de la liaison Champfleury - Trois Puits, la réfection de la rue du Voyeux, elle proposera au Conseil Municipal de faire effectuer certains travaux de ravalement des maçonneries, de peintures extérieures, et de remplacement de certaines fenêtres des bâtiments de la Mairie et de l'Ecole.

Ensuite et pour l'avenir, cette commission étudiera les possibilités, d'agrandir ou de déplacer la Mairie dont les locaux sont devenus trop exigus, d'essayer d'aménager la salle des fêtes pour la rendre plus accueillante (ou d'en créer une nouvelle, pourquoi pas !!!).

## LA PROPRETÉ DU VILLAGE ... L'AFFAIRE DE TOUS

=====

La municipalité envisage pour les mois qui viennent d'améliorer sensiblement l'aspect de certains espaces communaux en procédant :

- à un désherbage des bordures et limites de propriétés et plus généralement de toutes les parties difficilement accessibles (une première opération a été effectuée le 20 mai dernier).
- à la suppression de quelques "points noirs", c'est-à-dire de certains délaissés envahis par la végétation sauvage et propices au dépôt de déchets.
- à une fréquence accrue de tontes et nettoyages.
- et à une opération de plantation d'arbres et d'arbustes sur les quelques secteurs récupérés et sur les espaces verts existants.

Pour cette opération, qui est un premier pas, la municipalité tient, non seulement à créer un environnement plus agréable, mais aussi à inciter la plupart des riverains à prolonger cette action chez eux et en bordure de la voie publique, en remédiant à tout ce qui peut offenser le regard du passant, en particulier : clôtures, entrepôts de matériel inutilisé et stockages divers envahis l'un et l'autre par les herbes folles.

A ce sujet, il semble utile de rappeler que l'ouvrier communal est exclusivement chargé de l'entretien des propriétés communales, c'est-à-dire de :

- la station d'épuration,
- la place publique,
- le monument aux morts,
- les cimetières,
- la salle des fêtes,
- l'école et son terrain de sport,
- les bassins de recueillement des eaux pluviales ("les gués"),
- les espaces verts publics (4).

Par contre, contrairement à ce que pourraient laisser croire certaines habitudes, il n'a pas mission d'intervenir sur les trottoirs (compris caniveaux) ou espaces assimilés. Ces derniers, conformément à une réglementation ancienne mais toujours en vigueur, sont entièrement à la charge des riverains, qu'il s'agisse de tonte, de désherbage ou bien de balayage ; compte-tenu de la diversité des appréciations et des volontés dans ce domaine, il est incontestable qu'un grand pas reste à faire pour parvenir à une réelle unité.

Par ailleurs, il faut souligner que la persistance de cette situation risque d'être incompatible avec la poursuite dans le village du concours de maisons fleuries qui a certes un franc succès sur le plan individuel mais qui ne pourra à l'avenir exclure la propreté extérieure.

Ces propos n'ont pas la prétention d'imposer quoi que ce soit, ils tentent simplement de faire appel au bon sens de chacun, et à un esprit de participation qui valorisent actuellement une quantité de villages marnais. Alors ... pourquoi pas nous ?

Si chacun est en droit de penser que la municipalité est responsable de l'entretien du village, il faut admettre aussi, qu'en fin de compte sa propreté est bien l'affaire de ses habitants.

## FETES ET ANIMATION DU VILLAGE . . . .

### "Bonnes Fêtes à tous"

Nombreuses sont les occasions qui se prêtent à faire la fête . . . . Mais, individuellement, ou à peu, cela est vite monotone ; aussi faut-il attacher une certaine importance à tout ce qui peut être vécu par toute la population, jeunes et moins jeunes, adultes et personnes âgées. Il est de tradition de se réunir pour la fête dite patronale . . . la date en est déterminée par le Saint patron de l'Eglise : Saint Jean Baptiste à Champfleury. Ces fêtes patronales donnent lieu à des réunions de famille où chacun a plaisir à se retrouver et échanger. Le Conseil Municipal vous y invite tous chaque année le deuxième dimanche de juin, et avec l'A.S.L., essaie de proposer jeux et spectacles divers pouvant convenir à tous. Chacun comprendra que cela est difficile à mettre en oeuvre, compte-tenu de l'hétérogénéité d'âge et la "faible" population du village. Il est par ailleurs regrettable que ces fêtes deviennent par certains côtés une nuisance d'une part pour certains riverains de la place, à cause des bruits, mais surtout d'autre part par l'attitude de certains, souvent "étrangers au village" (bris de bouteilles, attitude querelleuse, etc.. ).

Cette année, un arrêt opportun de la pluie et une finale de Coupe de France sans prolongations ont permis à un grand nombre d'admirer le feu d'artifice tiré à l'extrémité de la rue des Lilas. Le lendemain, le soleil était au rendez-vous. La démonstration du club canin de Sacy a été applaudie par un nombreux public. Enfin, lundi soir, la roue de Noël Marquet a attiré petits et grands munis de leur programme dûment numéroté. Merci à l'A.S.L. pour cette initiative qui réunit le village dans la bonne humeur, au terme de deux jours de fête.

D'autres fêtes ou formules d'animation pourraient être envisagées, si certaines personnes le souhaitent (contacter l'A.S.L.) ; il pourrait être organisé des animations particulières pour la commémoration du 14 juillet 89 (course aux sacs, aux oeufs, jeu de quilles, concours de boules, de belote, etc...). La municipalité encouragera toute initiative pouvant rendre cette journée divertissante et agréable pour tous.

### Un projet pour Septembre .

Le vécu de certaines personnes habitant à Champfleury depuis de longues années peut être enrichissant à bien des égards pour les jeunes générations ou pour des habitants "champfleurois" depuis peu. Aussi pourrait-on profiter de l'anniversaire de Madame DUMONT, future centenaire pour, avec elle, et tous ensemble, relater l'histoire de Champfleury et de ses environs depuis le début du siècle. Il serait souhaitable de pouvoir disposer de photos, documents de presse ou écrits divers que les uns ou les autres possèdent pour pouvoir au début septembre animer une journée à la salle des fêtes en réalisant des photocopies pour exposition de ces documents.

### Honneur à nos Anciens.

Une date, une histoire . . . avec le Centre Communal d'Action Sociale, la municipalité est heureuse d'inviter tous les Anciens à la journée du 11 novembre qui après l'office religieux et le dépôt d'une gerbe au monument aux morts se prolonge par un repas à la salle des fêtes.

### Sommes-nous tous concernés par la vie du village ?

D'autres animations sont à poursuivre (village fleuri, activités diverses proposées par l'A.S.L.), certaines sont souhaitées (voir boîte à idées à la Mairie ou à la salle des fêtes)... Il ne faut pas penser que cela est facile à

mettre en oeuvre sans une volonté de participation de tous. Certains de nos villages, même proches, ont abandonné certaines traditions populaires... il serait regrettable de constater un manque d'entrain ou pire un mauvais esprit conduisant à supprimer l'occasion de bien vivre, de s'amuser à Champfleury.

A ce propos, je terminerai par deux remarques du Conseil Municipal :

- L'importance du maintien de l'école du village. Les enfants, les parents nouent des contacts, créant des liens qui structurent le village. Le maintien de l'école est essentiellement une question d'effectifs à l'heure actuelle. La municipalité prêterait attention à toute demande favorisant une scolarisation de vos enfants à l'école de Champfleury.

- L'utilisation de la salle des fêtes pour réunions familiales ou pour des activités de loisirs suppose également un respect du bien public, aussi une caution restituable sera-t-elle demandée à partir du 1er juillet pour une location privée de la salle par les habitants de Champfleury (contacter Madame MUIRON à son domicile).

-----

### LA PAGE DE L'ECOLE

=====

Notre école existe. Monsieur SORRET, que nous avons fêté l'an dernier, en a assuré onze ans la direction.

Cette année, Madame BRANTUS, Madame GALLOIS (bienvenue à Léo) et sa remplaçante Madame TISSERAND avaient en charge 24 enfants.

Sa survie nous préoccupe ... mais peut-on envisager sereinement l'avenir du village, si on accepte de fermer une classe, c'est-à-dire, à terme de voir mourir l'école ?

Plusieurs solutions sont à l'étude pour la rentrée 1990 :

- la prise en charge des enfants à partir de 8 heures ,
- la prise en charge de midi à 14 heures des candidats à la cantine .

\* \* \* \* \*  
\* Notre école à Champfleury \*  
\* \* \* \* \*

Nous sommes treize dans la classe des grands, 6 filles,

un garçon manqué, ~~un garçon~~ ~~un garçon~~ ~~un garçon~~. Cette année une partie de l'école a été refaite, et d'autres travaux sont en projet. Nous avons un grand jeu pour faire le sport

mais nous avons fait des ouvrages : crickets et phasmes et aussi un papin main que nous avons appelé Pittissir, elle était trop jeune cette année pour lui faire faire des petits mais nous espérons l'année prochaine.

Vous les après midi, pendant une heure environ nous travaillons en groupes, avec un groupe d'art plastique un autre de lecture en lien, expériences, un autre informatique et soutien, un dernier en écriture sur un sujet d'actualité, chaque groupe restant une semaine sur une activité.

Nous avons fêté Noël et mardi-gras, nous avons

aussi fait notre grande fête de l'école qui nous a demandé beaucoup de travail et de répétitions nous en profitons pour remercier tous ceux qui nous ont aidés et tous ceux qui sont venus nous voir.

\* \* \* \* \*  
Les remplaçants qui sont venus dans l'école cette année étaient très sympathiques.

\* \* \* \* \*  
Les C.M.2 ont tous été invités à visiter le collège de Sibly où ils iront l'année prochaine.

\* \* \* \* \*  
J'ai tant trouvé par petites annonces une classe dans les Charentes exactement comme la

\* nôtre avec 13 élèves, nous avons décidé de correspondre avec eux. Toute l'année nous nous sommes

envoi des lettres, et des documents sur nos régions et  
à la fin de l'année nous sommes allés (chez eux)  
nous sommes avec les familles de nos correspondants,  
et nous avons fait beaucoup de sorties : futuroscope  
de Saitias, Zoo de La Saimyre, (Banyouïme ... Nous  
nous sommes même baignés, l'eau était un peu  
froide mais c'était formidable !

Nous garderons un excellent souvenir de ce  
voyage et nous pensons les accueillir l'année  
prochaine.

En conclusion nous sommes très contents  
de notre école et nous nous y faisons beaucoup.



## CHAMPFLEURY REND HOMMAGE À M. GRIFFON

=====

Antoine GRIFFON est né à Thillois, mais par sa mère, née GAILLOT, il avait des racines à Champfleury où il s'installe en 1946 après son mariage avec Rose DIOT. Elu conseiller municipal en 1953, il devient maire du village en 1965 prenant le relais de son beau-père, Monsieur Gustave DIOT....

Avec son conseil, il risque le pari d'ouvrir son village à une population nouvelle. Il ne ménagera aucun effort pour favoriser son intégration à la souche rurale ancienne. Il était bon qu'Anciens et Nouveaux habitants se réunissent pour le fêter, ce samedi 10 juin.



Voici le discours prononcé à cette occasion par Monsieur POIX :

*Monsieur le Conseiller Général, Messieurs les Maires, Monsieur le Curé, Mesdames, Messieurs.*

*Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue et de vous dire combien je suis heureux de vous accueillir cet après-midi. Je tiens à vous remercier d'être venu aussi nombreux.*

*Je dois présenter les excuses de Monsieur VUATTIER, Maire de Trois-Puits représenté par Monsieur BAUCHEREAU son premier adjoint, et de Mademoiselle GREEN assistante sociale avec qui nous sommes régulièrement en relation et de plusieurs personnes du village que je n'énumérerai pas afin de ne pas en oublier. Toutes m'ont dit leurs regrets de ne pouvoir être des nôtres en ce jour de fête.*

Je suis sensible à votre présence : elle constitue, me semble-t-il, le meilleur témoignage de remerciement et de sympathie que votre village puisse manifester à Monsieur GRIFFON.

Cher Monsieur GRIFFON, je me réjouis pleinement de la décision de Monsieur le Préfet de la Marne qui, par arrêté en date du 11 avril 1989, vous a nommé Maire Honoraire.

Permettez-moi de profiter de l'occasion qui m'est offerte de vous exprimer mes sincères félicitations et mes sentiments de profonde estime.

Maire Honoraire, qu'est-ce que cela signifie ? Il s'agit tout simplement de l'expression de la reconnaissance de l'Etat pour services rendus à la collectivité.

En ce qui vous concerne, votre action, au service de la commune, a été permanente. En effet vous avez siégé au conseil municipal pendant 36 années dont 24 en qualité de Maire.

Je ne citerai pas d'autres chiffres, mais j'invite chacun d'entre nous à se livrer au petit calcul suivant : que représente, sachant qu'il s'agit des temps minimum, une heure par jour consacrée à la mairie et une réunion mensuelle de trois heures pendant 24 ans ?

Je ne vous donnerai pas le résultat de ce calcul mais je vous assure qu'à mes yeux, cela constitue une belle et grande leçon de disponibilité.

En mars dernier, au moment de passer le relais, car vous aviez choisi de ne pas vous représenter, vous nous avez adressé un message. Entre autres choses vous nous avez dit : "Je n'ai pas fait de miracles, mais j'ai essayé de saisir les occasions qui me paraissaient intéressantes". Effectivement, vous n'avez pas fait de miracles car vous n'êtes qu'un homme.

Cependant, je crois sincèrement que vous avez réussi au moins deux choses primordiales.

- Tout d'abord vous avez, tous les six ans, franchi l'épreuve du scrutin universel en étant, chaque fois, réélu le premier au premier tour. Ceci est à mes yeux un gage indiscutable de la confiance que nous avons en vous et donc la reconnaissance, sans appel, de vos qualités d'homme au service de la commune : intégrité, autorité naturelle empreinte de gentillesse, de patience mais aussi, quand il le fallait, de fermeté.

- En second lieu, vous avez su discerner et saisir les opportunités qui ont permis le développement harmonieux de notre village tout en lui gardant son caractère rural.

Concrètement, cela s'est traduit, pour l'essentiel, par un doublement de la population, l'installation d'équipements de base tels que le tout à l'égout et l'évacuation des eaux pluviales dans la plus grande partie du village, un bon niveau d'entretien du patrimoine communal (bâtiments et voiries) et l'implantation de zones d'activités commerciales et artisanales.

Pour être complet, je dois dire que votre engagement public ne s'est pas limité à notre commune. En effet, depuis 1973, vous avez assumé la Présidence du Syndicat de distribution d'eau potable et réalisé, dans ce cadre, les investissements nécessaires à la satisfaction des besoins d'eau de la population grandissante des collectivités adhérentes. Enfin, depuis de nombreuses années, vous êtes délégué de l'Education Nationale auprès des écoles primaires.

Chez Monsieur GRIFFON, notre village gardera longtemps la marque de votre action ; vos conseils nous seront, en tous cas, me seront encore utiles.

Je vous renouvelle mes félicitations et vous exprime les remerciements de tous ceux, dont je fais partie, qui ont travaillé avec vous et de tous vos administrés.

Avant de terminer, je me tourne vers Madame GRIFFON qui a toujours été à vos côtés, discrète et souriante, et que vous me permettez d'associer à l'hommage que nous vous adressons.

NOTRE HISTOIRE

IL Y A 200 ANS, 16 CITOYENS SIGNENT LE CAHIER DE DOLEANCES

Le présent cahier, servant à contenir les plaintes et doléances, des habitants de Champfleury, conformément à la lettre du Roy, du vingt quatre janvier 1789, a été cotté par première et dernière page, et paraphé par nous Pierre BRIE, Lieutenant en la Justice dudit Champfleury.

Signé : Pierre BRIE.

Cejourd'huy huit mars, mil sept cent quatre vingt neuf, nous soussignés habitants de Champfleury convoqués généralement, et au son de la cloche, à l'issue de la messe de paroisse par syndic municipal; au lieu ordinaire et en la manière accoutumée à l'effet d'entendre le récit de la lettre du Roy, du règlement y joint ; et de l'ordonnance du grand Bailly de Vermandois pour la tenue des états généraux, après que la lecture qui vient d'en être faite icy, et ci-devant au prône par Monsieur le curé du lieu ; nous ayant fait part l'un à l'autre de nos réflexions touchant les plaintes et doléances que Sa Majesté pleine de bonté pour le Tiers Etat veut bien nous permettre de faire, nous la supplions humblement de vouloir bien faire attention,

Premièrement, que n'ayant qu'une loy, nous désirerions ne trouver par tout qu'une loy, qu'un poids, et une mesure. Ces changements dans ces trois objets occasionnent des différends sans nombre, et des procès souvent dont on ne voit pas la fin.

Deuxièmement, que la justice fut rendue dans tout le royaume, avec les mêmes formalités ; et les affaires de peu de conséquence terminées sur les lieux par l'assemblée municipale.

Troisièmement : Le terrain, que nous occupons qui consiste en terres et vignes : étant sec, et d'un rapport modique ; nous désirerions qu'il fut imposé à raison de sa qualité et de son produit, plus modérément que les pays gras et fertiles.

Quatrièmement : tant pour la facilité de la perception que pour la commodité des contribuables, nous souhaiterions qu'il n'y eut qu'un seul impôt applicable sur tous les biens, notre terroir étant taxé à raison de son étendue, ce qui est onéreux pour nous, attendu que des privilégiés en possèdent une partie.

Cinquièmement : n'ayant ny usages, ny biens communaux ce seroit un avantage pour nous, si de cette imposition générale, les droits royaux acquittés, il nous restoit assez, tant pour payer notre maître d'école que pour subvenir aux besoins annuels de notre communauté.

Sixièmement : n'étant pas assez riches pour secourir nos pauvres autant que nous le voudrions bien, ce seroit un soulagement pour eux et pour nous, si de la dixme on pouvait lever de quoi les soulager dans un tems de calamité.

Septièmement : Les droits d'aides sur le vin, étant genants de la manière dont ils se perçoivent, nous souhaiterions, qu'on pût les remplacer par une seule imposition, faite sur tous les poinçons de vin au moment de l'inventaire.

Huitièmement : enfin, nous désirerions une diminution dans le prix du sel, et du tabac, ce qui pourroit se faire en rendant l'un et l'autre marchand par la suppression des gabelles.

Voilà, en peu de mots, ce que nous pensons pour le bien public, le nôtre et la prospérité du Royaume, en foi de quoi nous avons signé :

Pierre BRIE, Lieutenant en la justice du lieu,  
Antoine BERNARD,  
Pierre GAILLOT,  
Jean-Baptiste BOUGY,  
Jean-Baptiste HUREL,  
Julien-Charles BOUGY,  
Nicolas HERBILLON,  
Nicolas HUREL, l'aîné  
Jean-Baptiste VERNIER,  
Jacques DUPONT, Greffier  
Rémy BLONDEL,  
Thomas-Simon BRIE,  
Jean-Nicolas ADAM le jeune, Syndic  
Thomas-Simon CAZE,  
Thimotée BERNARD,  
et DEVILLERS.

Le présent a été paraphé par première et dernière page, ce dit jour et an, par nous, lieutenant dudit ainsi signé.

BRIE.

\*

\* \*

**Remarquons** que Pierre BRIE a le titre de lieutenant de justice de Champfleury. Il paraît avoir une partie des attributions du maire qui sera nommé pour la première fois sous Napoléon. Le cahier de doléances de Champfleury est rédigé sous une forme courtoise et très modérée : le curé du lieu ayant lu au prône la lettre du Roy, majesté pleine de bonté, qui est supplié humblement de vouloir bien faire attention.

Les mesures de poids ou de surface étaient nombreuses, sans rapport fixe de l'une à l'autre, et pouvaient changer de valeur d'un village à l'autre.

Pour la justice, il est fait mention de l'assemblée municipale qui pourrait trancher les petites affaires. Cela ressemble déjà au Conseil Municipal, mais il serait intéressant de savoir comment les membres étaient désignés.

On trouve des terres et des vignes mais le terrain étant trop sec ne rend pas beaucoup et il faudrait l'imposer moins que les pays gras et fertiles.

Les impôts sont trop nombreux et il faudrait les regrouper en un impôt unique. Mais quand toutes les taxes obligatoires seraient payées, il faudrait qu'il reste à la communauté de quoi payer le maître d'école et d'autres besoins. Donc il existait déjà une école à Champfleury avant 1789.

La commune doit secourir ses pauvres surtout dans les périodes de disette. Les taxes sur le vin produit par les vigneronns étaient nombreuses et injustes et il est fait mention d'inventaires. Enfin, la gabelle était prélevée sur le sel et aussi sur le tabac, ce qui nous paraît plus drôle, alors que c'est Napoléon qui aurait inventé la régie nationale des tabacs.

L'ensemble de ces revendications intelligemment formulées ne paraissent pas devoir entraîner une révolution.

A parcourir la liste des signataires du cahier de doléances, on constate que les BERNARD, BRIE, BOUGY, DUPONT et GAILLOT habitaient déjà Champfleury avant 1789.

A PROPOS DU BAPTÊME PROCHAIN DE LA PLACE DU VILLAGE

C H I C H E !

Jusqu'en 1924, la fête de Champfleury se déroulait au carrefour de la Grande Rue et de la Rue de la Basse-Mairie. Certains habitants qui ont dansé là pendant leur jeunesse pourraient encore en témoigner.

Toutes les communes ont voulu construire un monument pour perpétuer le souvenir de leurs victimes de la Grande Guerre. Champfleury voulant faire de même ne trouvait pas d'emplacement valable. Alors le conseil pensa au terrain de Monsieur Raymond GAILLOT, qui était occupé par des vieilles maisons en ruines qui provenaient des propriétaires précédents : la famille HENRIET.

L'accord fut vite donné pour 1.000 mètres carrés, mais au moment de fixer le prix, il y eut un différend : la commune ayant offert 100 francs, Monsieur GAILLOT déclara ferme : "je le vends 3.000 francs ou alors je le donne". Stupeur dans le conseil et un courageux dit alors : "Eh bien, donne le".

L'accord fut immédiat : en ce temps-là, une parole valait un écrit. Alors le conseil voulant tout de même remercier le donateur décida que la place porterait son nom après sa mort.

\*

\* \*

Attendu que cette décision n'a jamais été suivie d'exécution, le Conseil Municipal réuni le 23 mars 1989 sous la présidence de Monsieur Gérard POIX, Maire

- a décidé que la place communale dite du "Monument" portera réellement le nom de : Place GAILLOT-BRIE et qu'une plaque sera implantée sur la dite place.

## LA PAGE DES ASSOCIATIONS

=====

### L'A.S.L. hier et aujourd'hui ...

L'Association Sports et Loisirs, actuellement présidée par Monsieur POIX est née en 1978 à l'initiative de Monsieur MACADRE. Le lotissement du Haut des Termes et celui du Haut des Jardins venaient d'accueillir quelques 250 habitants et il était souhaitable que cette nouvelle population soit intégrée au village. C'est ainsi que l'A.S.L. fut créée avec pour ambition de favoriser les contacts entre tous les habitants de la commune et pour objectif de créer une animation afin de donner "vie" au village.

Association "Sports et Loisirs" car, au départ, ce sont surtout des activités sportives qui furent proposées aux adhérents : randonnées pédestres, tournois de volley, de ping-pong, cross, etc. Mais les loisirs ne furent pas oubliés pour les adultes, tournois de belote ou de tarot, pour les enfants, après-midi carnaval et pour tous, la fête du village.

Au fil des années, plusieurs sorties furent organisées, à Paris, pour différents spectacles de Robert Hossein et, en 1988, un week-end dans le Jura qui rencontra un vif succès et dont les participants gardent un excellent souvenir.

En 1987, enfin, dans le souci d'embellir le village, l'opération "village fleuri" fut lancée.

Aujourd'hui, en 1989, où en est l'A.S.L. ? Pour continuer à fonctionner, pour retrouver un certain dynamisme, il est souhaitable que de nouveaux adhérents viennent nous rejoindre et apportent de nombreuses suggestions. Ce serait pour l'A.S.L. un encouragement à persévérer dans cette tâche difficile qu'est l'animation du village.

Rendez-vous à tous à l'Assemblée Générale qui aura lieu à l'automne et durant laquelle sera défini le programme de la prochaine saison.

-----

### CERCLE DE BRIDGE DE CHAMPFLEURY (C.B.C.)

Avec 37 joueurs, licenciés ou affiliés à la F.F.B., le cercle de bridge de Champfleury a poursuivi sa progression et le niveau de son tournoi hebdomadaire est maintenant de nature à inciter les bons joueurs rémois à venir y participer (8 à 10 tables en moyenne chaque jeudi soir). Le dynamisme du club du Président D. EVRARD se manifeste aussi par une participation très importante aux championnats par équipes. Il faut souligner "l'exploit" accompli la saison dernière : trois équipes qualifiées pour la finale du Comité de Champagne, deux de ces équipes terminant en tête et accédant ainsi à la deuxième division.

Rançon du succès, le tournoi annuel a acquis une renommée telle que la salle des fêtes du village est devenue trop petite, c'est pourquoi cette année, le tournoi de Champfleury a eu lieu à .... Saint Brice-Courcelles !

PS : Toute personne intéressée peut prendre contact avec le C.B.C. par l'intermédiaire de l'Association Sports et Loisirs.  
(Siège : Mairie de Champfleury).

CITOYENS, A VOS PLUMES  
=====

Ce premier numéro du **Bulletin Municipal de Champfleury** a été bouclé à la hâte avant l'été. Les prochains devraient être réalisés moins fiévreusement. Leur parution est prévue en novembre et en mai de chaque année.

Le bulletin s'intéressera à l'histoire de Champfleury, en prolongement des articles parus naguère dans Champfleury Informations. Il essaiera d'être le lien permettant à chacun de nous de mieux connaître ses concitoyens : enquêtes, reportages, interviews ... y trouveront leurs places.

Au sommaire du prochain numéro, vous trouverez :

- un portrait de Victorine DUMONT, née à Villers-aux-Noeuds, le 11 septembre 1889 ;
- un article sur la Réunion dont Eric BERTRAND apprécie le soleil depuis quelques années.

\*  
\* \*  
\* \* \*

Pour que le bulletin municipal reflète ce qui se vit à Champfleury, chacun de vous est invité à prendre la plume :

**Vos écrits seront les bienvenus.**

